

« Quand on est dominé par Satan »

PUBLIÉ LE 05/06/2013

Par TONY POULAIN

| COUR D'ASSISES |

Un grand-père, ex-Témoin de Jehovah, est accusé de viols. Cette affaire pose la question du silence de l'entourage. Le verdict est attendu vendredi.



Un Péronnais de 77 ans va répondre, devant la cour d'assises de la Somme, à Amiens, de viols sur quatre victimes, entre 1988 et 1996. Une de ses petites-filles a parlé la première, en 2010, dénonçant des agressions subies alors qu'elle avait entre 10 ans et 13 ans.

Les enquêteurs ont alors recueilli les témoignages de plusieurs autres jeunes femmes de la famille, qui ont fait état d'agressions ou de viols subis également autour de leurs dix ans.

Au total, après avoir notamment écarté des faits prescrits, l'ordonnance de mise en accusation recense cinq victimes, dont deux s'étaient hier portées parties civiles.

Excommunié

en octobre 2009

Il apparaît, lors de l'enquête, que des membres de la famille ont été alertés, tout comme le mouvement religieux des Témoins de Jehovah, dont faisait partie l'accusé ainsi qu'une grande partie de sa famille. Il semblerait qu'il ait d'abord été « *pardonné à condition qu'il ne recommence plus* », dit un témoin direct puis, les actes de pédophilie ayant été réitérés, qu'il ait fait l'objet, en octobre 2009, d'une excommunication par le Collège des anciens (ensemble des anciens - les ministres du culte - qui constitue l'autorité spirituelle de la congrégation locale). À aucun moment, l'information n'a été transmise à la justice.

Cette absence de transmission des cas de pédophilie, afin de ne pas nuire à l'image du groupe, est un reproche régulièrement fait aux Témoins de Jehovah, au même titre que leur refus des transfusions sanguines. Trois des responsables de l'église sont d'ailleurs convoqués devant la cour d'assises. « *Ils ont été cités par le parquet et je m'en félicite*, déclare l'avocat de la défense M e Ar-

naud Godreuil. *Mon client ne nie pas sa part de responsabilité mais j'estime qu'il n'est pas le seul coupable. Certains sont complices par leur silence... »*

L'accusé, un retraité des travaux publics, père de six enfants, n'a purgé dans cette affaire que deux mois de détention provisoire. Il a d'abord nié puis a fini par lâcher : « *Quand on est dominé par Satan, on ne peut rien y faire.* » Un expert psychiatrique relève qu'il n'a pas « *intégré la gravité de son acte* ».

TONY POULAIN

[Téléchargez Google Chrome](http://www.google.com/chrome)

www.google.com/chrome

Le navigateur gratuit qui permet de faire ce qu'il vous plaît!



Annonces Google